Bibliothèque cantonale Sion

Douzième année N° 127 — Numéro, 5 centimes. — Samedi 25 Septembre 1915

ANNONCES :
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce : 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc., et au Bureau du journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 4.— 2.50 1.50
Avec Bulletin 6.— 3.50 2.—
Etranger : Port en sus.

Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone 8

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Nouveaux faits connus Vendredi à Midi

L'armée russe de Vilna a échappé à l'encerclement. Une autre armée russe a repris l'offensive du côté de Riga.

Rien de nouveau des Français, Italiens et des Dardanelles.

On est dans l'attente d'une décision bulgare. Le roi Ferdinand et son gouvernement joueraient gros jeu en attaquant la Serbie, car la Roumanie et la Grèce ne pourraient rester impassibles.

La loi sur les auberges

II

Il était d'usage autrefois, dans le bon vieux temps, d'expliquer dans un certain nombre de « Considérants », les motifs d'une loi, sa raison d'être ; cela donnait en quelques phrases lapidaires, comme un schéma de l'ensemble.

C'était un peu de littérature, d'imagination, un peu de beurre sur le pain sec des articles techniquement ordonnancés, un peu de chair autour des os du squelette législatif.

Aujourd'hui, on est revenu de ce système, et c'est dommage.

Depuis le temps de Charles-Louis de Bons, ou de Léon Roten, les conseillers d'Etat n'ont plus guère le loisir de faire des lettres, d'écrire des odes. Ils ont cependant tous fait brillamment leurs humanités, et devraient, semble-t-il, saisir par les cheveux les occasions qui leur sont offertes de se souvenir qu'ils ont, eux aussi, savouré Horace, l'amateur du bon vin, ou trouvé un peu canailles les absinthes de Musset.

On ne leur demanderait pas de rédiger en vers leurs « considérants » ; mais quelques jolis alinéas, poétiquement sentis, gentîment tournés, ne dépareraient pas le frontispice d'une loi, fût-elle destinée à pourfendre les ivrognes, ou à assainir un certain nombre de gargotes.

Un balcon fleuri n'a jamais déparé une maison.

Il y a bien le message, je le sais, où l'imagination et le talent d'un chef de Département lettré peuvent se donner libre cours. Mais ce message n'est lui-même connu que de quelques rares députés. Et encore, l'auditoire est-il le plus souvent distrait ; il écoute d'une oreille, et de l'autre il... lit son journal. Celles des murs ne sont pas suffisamment intelligentes.

Le projet de la loi qui va nous occuper débute en posant deux principes qui ne sont plus discutés ; ce sont :

a) la nécessité de limiter le nombre des auberges ;

b) celle de réglementer le commerce des boissons.

« Attendu, dit-il, qu'il est dans l'intérêt du bien-être moral et matériel du » peuple de limiter le nombre des auberges, et des débits de boissons, ainsi que de régler l'exercice de cette » industrie ».

Voilà, n'est-il pas vrai, un pot de fleurs, sinon un balcon, qui vaut son pesant d'or.

Plus il y a de tribunaux, plus il y a de plaideurs ; plus il y a d'asiles, plus il y a de fous ; plus il y a d'auberges, plus il y a de soulons. C'est fatal, l'organe crée la fonction, et l'occasion fait le larron.

On va à la pinte, parce qu'elle est à côté ; il n'y a que deux pas à faire. Si l'ouvrier qui se rend le matin à son travail, ne rencontrait pas le cabaret sur son chemin, il ne lui viendrait pas à l'idée de faire un détour, pour tuer un soi-disant ver en le vidant. ,

Et quelle vipère que ce ver matinal qu'il faut tuer chaque jour ; quel serpent de mer ; comme l'hydre, plus souvent on lui tord le cou avec du tord-boyaux, plus il devient exigeant, dangereux et menaçant.

La Constitution fédérale de 1874 avait proclamé la liberté complète de commerce et de l'industrie. Sous son égide et sa sauvegarde, les cabarets ont poussé comme des champignons après une pluie malfaisante, ont envahi les coins les plus reculés ; et une fois la place prise, bien malin qui les en délogera. C'est un droit réel, quoi qu'on dise.

Le danger s'est si bien manifesté que, 11 ans plus tard, en 1885, le peuple suisse faisait machine en arrière, traçait quelques limites à cette liberté qui avait pris des allures de licence (sans jeu de mots).

Depuis lors, il est permis aux cantons de règlementer la vente au détail des boissons, de la subordonner à une autorisation préalable qui s'appelle concession, de la soumettre à la surveillance, et à toutes sortes de prescriptions de police.

Quand la loi parle de vente « au détail », elle emploie un terme très relatif, car le détail finit déjà à 2 litres, pour les boissons fermentées (vin, bière) ; la restriction est plus rigoureuse pour les boissons distillées, puisque dans ce cas, leur commerce libre ne concerne que les quantités de 40 litres et au-dessus. C'est quand même quelque chose, un frein surtout au « pot renversé », à la vente du vin à emporter... la gueule.

F. F.

ECHOS DE PARTOUT

Les massacres d'Arméniens. — Les voyageurs revenant de l'intérieur de l'Arménie racontent qu'ils virent des ravins remplis de cadavres d'Arméniens. Ils ajoutent que dans les villayets de Sives, d'Erzeroum et de Trébizonde l'extermination de la population arménienne est presque complète.

La situation de l'agriculture en France. — Parlant au Comice Agricole, M. Jules Meline, ancien ministre de l'agriculture, a montré la gravité des problèmes qui se posent du fait du gigantesque conflit européen et a fait ressortir la nécessité pour l'agriculture de continuer à vivre pour alimenter l'armée et la population.

Si les récoltes de blé et de vin, a-t-il dit, sont inférieures aux années dernières, les autres, telles les pommes de terre, les fourrages, etc., apparaissent exceptionnellement favorisées et permettront d'enrayer la crise de la viande, due aux réquisitions militaires qui ont compromis la magnifique situation du troupeau national. Il sera donc urgent de réparer les pertes et de recourir à l'emploi de la viande congelée.

C'est surtout au lendemain de la guerre que la crise de la viande atteindra son point culminant, car toutes les nations d'Europe seront aux prises avec les besoins les plus urgents.

M. Meline a terminé en exhortant les agriculteurs à se consacrer à l'élevage du bétail : il a rendu hommage à l'héroïsme des femmes des campagnes, qui ont accompli les besognes les plus rudes et se sont montrées dignes des héros qui ont quitté la charrue pour aller aux tranchées.

Sur la terre François-Joseph. — Un télégramme au « Corriere della Sera », annonce le retour d'une expédition partie peu de temps après le commencement de la guerre, pour la terre François-Joseph, dans le but de sauver quelques pêcheurs russes isolés par la formation des glaces.

Le chef de l'expédition a arboré le drapeau russe sur la terre François-Joseph, qu'il a déclarée annexée à l'empire russe.

Reconnaissance. — La paroisse de Maennedorf a reçu d'une famille de la paroisse une somme de 10.000 fr. comme reconnaissance pour la guérison d'un enfant gravement malade.

Un enfant tombe dans une fosse à purin. — A Uznach, Argovie, un enfant est tombé dans une fosse à purin et s'est noyé.

Le charbon arrive. — On mande de Bâle à la « Suisse libérale » que des charbons entrent actuellement en Suisse en très grande quantité, pour être dirigés ensuite sur toutes les villes du pays.

Comptes des C. F. F. — Le total des recettes d'exploitation des C. F. F. ont été en août, de 14.675.000 francs contre 10.667.984 fr. l'an dernier.

Le total des dépenses de 9.789.000 contre 9.970.922 francs.

L'excédent des recettes sur les dépenses est de 4.886.000 contre 707.061 francs.

Depuis le 1er janvier à fin août, les recettes accusent un total de 115.965.855 francs contre 128.839.802 fr., dans la même période de l'an dernier. Les dépenses : 79.610.200 fr. contre 89.192.747 fr. dans la période correspondante de l'an dernier. De sorte que l'excédent des recettes a été cette année de 36.355.654 francs contre 39.647.054 fr., soit 3.291.399 fr. inférieur à celui de la période correspondante de 1914.

Les morts. — A St-Gall est décédé à l'âge de 87 ans, M. Edouard Schleger-Fehr, bien connu par ses œuvres philanthropiques.

Les dons. — Le Conseil fédéral a reçu toute une série de dons pour une somme totale de 6.600 francs environ, en faveur du fonds de l'impôt de guerre volontaire, des Suisses nécessiteux dans les Etats belligérants, etc., notamment 1496 fr. des Suisses des districts de Zambezia et de Mozambique de la colonie portugaise de Mozambique et 3.500 fr. des tireurs suisses de Singapour, etc.

Simple réflexion. — L'Allemagne est faite pour y voyager, l'Italie pour y séjourner, l'Angleterre pour y penser, la France pour y vivre.

Curiosité. — On mande de Rome à la « Sera » qu'un chimiste, professeur d'université, proposa au gouvernement et à la direction de l'armée un moyen de rendre pour longtemps incapables de combattre tous les blessés, même ceux qui ne le sont que légèrement, en ajoutant extérieurement une certaine matière aux projectiles des fusils et des canons. Le gouvernement et les autorités militaires ont refusé catégoriquement cette offre.

Pensée. — Les levers de soleil ont leur poésie ; mais il ne faut pas médire des consolations et des apaisements du coin du feu.

Le Culte de S. Maurice en France

Réception et translation d'une relique de S. Maurice à Angers

Sait-on, en Valais, que tout un diocèse français a, pour patron, saint Maurice ?

Ce diocèse est Angers.

Et sa belle cathédrale, à Angers même, a le très grand honneur de posséder une relique qui lui fut donnée par l'Abbaye de St-Maurice, en 1839.

Nous avons trouvé hier, dans un journal de l'époque le récit de la translation et de la réception de cette relique.

Nos lecteurs le liront avec intérêt. Le voici :

Angers a été témoin d'une cérémonie aussi touchante que solennelle à l'occasion de la translation d'une relique insigne de saint Maurice, illustre primicier de cette légion de héros thébéens qui, le 22 septembre 302, fut massacrée par ordre de l'empereur Maximilien, dans les plaines de l'antique Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais, pour n'avoir pas voulu reconnaître les dieux chimériques de l'idolâtrie. Bien que la cathédrale d'Angers soit érigée sous l'invocation de saint Maurice et que le diocèse soit placé sous la protection de ce vaillant guerrier, depuis nos jours de malheurs, il ne possédait plus de reliques de ce glorieux patron. Mrg l'évêque d'Angers, l'interprète de son vénérable chapitre et du troupeau que la divine Providence a confié à sa sollicitude, appelait de tous ses vœux le moment où il lui serait donné de réparer une perte si bien sentie, et d'enrichir son église d'une parcelle des dépouilles mortelles de ce soldat chrétien. C'est dans ces sentiments de foi que Mgr Montault députa, l'an dernier, un respectable et savant prêtre, M. le chanoine Mossion, son neveu, auprès de son digne collègue, le Rme Etienne, comte Bagnoud, grand'croix des ordres royaux et militaires des SS. Maurice et Lazare de Savoie, et de MM. les chanoines gardiens des tombeaux des martyrs (1) ; cette démarche fut couronnée d'un heureux succès. Le 15 novembre, un os du chef de la légion sainte fut solennellement extraite du trésor d'Agaune en présence du chapitre, et la relique dûment authentiquée, fut mise sous la sauvegarde de M. l'abbé Chervaz, chanoine de cette basilique, chargé par ses vénérables confrères de la remettre entre les mains de Mgr d'Angers. Ce charitable ecclésiastique est arrivé dans cette ville le 20 avril pour remplir sa noble mission.

Dès le lendemain, le 21, Monseigneur convoqua son chapitre pour procéder à la vérification de l'authenticité de la relique. L'authenticité reconnue, elle fut placée dans une riche statue en argent ; on décréta ensuite que la translation s'en ferait le dimanche 28, après les vêpres, avec la plus grande pompe. Ordre fut donné à MM. les curés de faire connaître ces dispositions aux fidèles de leurs paroisses respectives, de les convier à la procession, en leur annonçant que Sa grandeur accordait 40 jours d'indulgence à ceux qui y assisteraient. Dès la veille, le son majestueux des cloches annonça cette imposante cérémonie, l'église-cathédrale était ornée avec beaucoup de magnificence, et déjà à deux heures, le 28, une foule immense de peuple refluait sur la grande place de Saint-Maurice où M. l'abbé Mossion avait fait dresser un reposoir garni de riches draperies, orné de faisceaux d'armes antiques et de palmes symboles du martyre, et surmonté de la croix au pied de laquelle flottaient les drapeaux de Maurice, cet intrépide athlète de la foi. Au moment où la procession sortit de la cathédrale et où le chanoine Chervaz exposa la sainte relique à la vénération du peuple, ce fut une étincelle d'électricité religieuse ; une population de plus de 15.000 âmes qu'avait réunie cette inauguration se prosterna spontanément pour rendre hommage à Maurice. La procession arrivée devant le reposoir, le pontife qui la conduisait, précédé de son chapitre, de MM. les curés de la ville et de plus de deux cents ecclésiastiques, encensa la sainte relique et la remit aux dignitaires capitulaires, en chasuble, placés sous un riche dais porté par huit diacres, et se dirigea ensuite vers la place Neuve pour rentrer dans l'église. Au milieu de la foule qui suivait ce pieux cortège, la piété a pu jouir des hommages que recevait le glorieux patron du diocèse, sans avoir à gémir d'un désordre même passager. Derrière le dais était l'évêque : puisant de nouvelles forces dans sa foi, il marchait appuyé sur le bras de M. le chanoine Chervaz à la tête de la multitude, et semblait dire à Maurice d'offrir à Dieu ses longs travaux, afin que rien n'arrêtât les bénédictions célestes sur son peuple. Qu'un tel spectacle était attendrissant ! Un pontife inclinant son front auguste devant les dépouilles mortelles d'un soldat massacré depuis plus de quinze siècles au pied des Alpes, tandis que tous les cœurs demandaient au Ciel qu'il daignât conserver longtemps à ses enfants ce père vénérable.

La procession rentrait à la cathédrale, la sainte relique fut déposée au milieu du sanctuaire, sur un trône, autour duquel se rangea le clergé.

Bientôt apparut dans la chaire M. l'abbé Gourdon, curé de Saint-Maurice. Il a prié M. l'abbé Chervaz de recevoir et de redire à ses vénérables confrères, les chanoines d'Agaune, les pieux témoignages de reconnaissance du saint prélat, des fidèles et du clergé. Immédiatement après ce discours, le clergé est venu vénérer la relique.

Monseigneur a ensuite procédé à l'installation de M. l'abbé Chervaz, que le chapitre avait agrégé au diocèse, dans sa séance du 21, et qui, sur la proposition de Sa Grandeur, avait été nommé chanoine de la cathédrale. Nous félicitons bien sincèrement MM. du chapitre d'Angers de compter dans leurs rangs cet ecclésiastique, aussi recommandable par ses talents et ses vertus sociales que par son zèle à toute épreuve pour la religion et les bonnes œuvres. L'installation achevée, le nouvel élu a donné le salut solennel, après lequel la sainte relique a été déposée au trésor de la cathédrale.

Le souvenir de cette translation, si religieusement imposante, restera profondément gravé dans tous les cœurs catholiques. Religion admirable, qui peut seule apposer le sceau de l'immortalité, tandis que tout ce qui est hors d'elle se trouve emporté par le torrent des âges et va se perdre dans l'abîme d'un éternel oubli !

Honneur et reconnaissance aussi au pieux chanoine d'Angers, que l'amour de la religion et de la science avait conduit à Agaune, et dont le saint pèlerinage a valu cette relique au diocèse. Honneur et reconnaissance à M. l'abbé Mossion pour l'excellent ouvrage qu'il vient de publier *sur la vérité du martyre de saint Maurice,* ouvrage du plus vif intérêt, et que voudront lire tous les catholiques éclairés.

(1) L'érection de l'abbaye royale de Saint-Maurice, en Suisse, sur les lieux mêmes où fut massacrée la légion thébéenne, date de 349 ; elle fut dotée, en 517, par la munificence de saint Sigismond, roi de Bourgogne, d'Arles et de Genève ; elle est aujourd'hui la plus ancienne de l'Occident. Puissants et souverains autrefois, les chanoines du chapitre d'Agaune, par leurs talents et leurs vertus, sont encore la gloire de ces contrées. L'abbé de cette célèbre collégiale est toujours comte et grand'croix des ordres des saints Maurice et Lazare de Savoie ; il a parmi ses prédécesseurs des rois et des princes ; il voyait jadis des têtes couronnées parmi ses vassaux. Il exerce la juridiction épiscopale non seulement dans sa basilique, mais encore dans plusieurs paroisses voisines. Il ne relève que du saint siège.

LES ÉVÉNEMENTS

La Guerre Européenne

La Situation

La Bulgarie, le *Nouvelliste* l'a annoncé jeudi en dernier courrier, a mo-

bilisé. Elle a fait un pas de plus : elle a concentré sa cavalerie à la frontière serbe.

Il nous paraît donc probable qu'elle s'apprête à prendre possession, « manu militari », des territoires macédoniens que la Serbie était disposée à lui rétrocéder, mais que les puissances de l'Entente auraient voulu occuper jusqu'à la fin de la guerre. L'action de l'armée bulgare se bornera-t-elle à cette prise de possession ? Et la Roumanie, que fera-t-elle entre temps ? Les Austro-Allemands essaieront-ils vraiment de franchir le « couloir » serbo-roumain ?

Les événements seuls peuvent répondre à ces questions et les réponses ne se feront pas trop attendre, croyons-nous.

Le *Temps* demande une énergique intervention des Alliés tendant à paralyser l'action de l'Allemagne sur le roi Ferdinand.

Rien de saillant à signaler sur le front français. Des aviateurs alliés ont bombardé Stuttgart, la capitale du Wurtemberg. A ce propos, l'agence Wolff confirme officiellement ce raid, qui a risqué de coûter la vie à un aviateur allemand, canonné par erreur par ses propres concitoyens.

L'armée russe de Vilna a échappé à l'encerclement dont elle était menacée. Son arrière-garde a réussi à tenir tête à l'assaillant dans une boucle que décrit la rivière Wilija, de façon que les Allemands, de quelque côté qu'ils attaquassent, étaient obligés de forcer le passage du fleuve. L'heureux choix de cette position a permis au gros des forces russes de gagner du terrain. Le beau raid de la cavalerie allemande a échoué devant le but final. On craignait à Pétrograde que ces 13 divisions de cavalerie ne fussent l'avant-garde d'une armée dont elles devaient couvrir le front. Cette crainte se dissipe. Cet arrêt a permis aux Russes de détruire les voies ferrées et tous les travaux dont l'envahisseur pouvait tirer parti. Sans doute tout danger de ce côté n'est pas écarté. Il se peut fort bien que l'armée allemande, n'ayant pas réussi à encercler Vilna, parvienne néanmoins à s'emparer de la ligne de Smolensk.

Les Russes ont repris l'offensive du côté de Riga. Le correspondant du *Times* qui suit l'armée russe du nord n'exclut pas que les Allemands ne parviennent à forcer la ligne Riga-Dwinsk, mais ils n'arriveront pas, dit-il, à Pétrograde. Le terrain qu'il faudrait parcourir se prête trop bien à ces combats d'arrière-garde, où excelle l'armée russe.

Le bulletin italien ne relate que quelques actions de détails sur le front autrichien. Egalement rien à signaler du côté des Dardanelles.

L'encerclement a échoué

L'armée de Vilna serait en sûreté

On ne peut plus douter, paraît-il, que l'armée russe ait réussi une fois encore à échapper au piège qui lui avait été tendu. Malgré les circonstances favorables, le plan ennemi a échoué parce que les Allemands n'ont pas su tirer complètement profit du raid audacieux de la cavalerie de Swenzjany. Les Russes se sont maintenus dans la courbe de la Wilija, de sorte que les Allemands, de quelque côté qu'ils se présentaient, étaient obligés de forcer la rivière. Cela aurait demandé trop de temps et de la sorte le succès de Swenzjany, qui avait un moment mis en danger de très nombreuses forces dans le saillant de Vilna, fut neutralisé.

Les préoccupations qui s'étaient fait jour à Pétrograde et à Londres étaient justifiées par la conviction que la cavalerie qui avait fait irruption sur les derrières des Russes était l'avant-garde des forces de von Below ; on sait maintenant que l'infanterie que l'on avait signalée à Widsy et à Godugischki et que l'on croyait être la première colonne de l'armée de von Below ne se composait en réalité que d'effectifs insignifiants.

Au lieu de développer leur mouvement offensif, ces troupes restèrent sans bouger sur le front occupé à 25 kilomètres environ à l'est de la voie ferrée Vilna-Dwinsk jusqu'au moment où les Russes, revenant sur leurs pas, les refoulèrent au delà du village de Widsy, où elles s'étaient installées. Actuellement, on n'a aucune raison de supposer qu'il existe une menace par le nord, l'aile droite d'Eichhorn ne représentant pas une menace sérieuse ; l'armée de Vilna est donc à peu près hors de danger.

Les arrière-gardes russes se meuvent dans la direction générale du sud à l'est, sur le front Oschmiany-Soleg, où elles empêchent l'ennemi de franchir la Wilija en grandes forces. Cette résistance russe sur la Wilija a eu une grande importance stratégique, car l'ennemi étant arrêté, la retraite des Russes put s'effectuer (la voie ferrée étant coupée) par marches forcées sur les routes comprises entre le Niémen et la Wilija. La retraite a été méthodique comme du reste l'évacuation de Vilna. Tous les édifices et les bâtisses militaires, ainsi que la voie ferrée et les tunnels furent détruits.

L'ennemi n'a trouvé dans Vilna abandonnée que la population indigente peu nombreuse ; tous les dépôts de marchandises plus ou moins importants, les usines, les fabriques, les musées, les monuments et les banques ont été évacués à temps ; toutes les cloches des églises catholiques ou orthodoxes ont été envoyées à Moscou.

L'énigme balkanique

Que va-t-il sortir ?

Sommes-nous donc à la veille de voir l'énigme balkanique résolue ? Il paraît que oui. La Bulgarie a déjà ordonné la mobilisation et les Austro-Allemands ont commencé leur action contre la Serbie.

Ces deux actions font évidemment partie d'un même plan. La péninsule balkanique va devenir par conséquent le théâtre où se décidera le sort de tout l'Orient, et en partie de la guerre européenne.

La situation se présente, au moment où nous écrivons, sous un aspect moins favorable pour la Quadruple-Entente.

Trois faits semblent actuellement certains : l'occupation bulgare de la Macédoine, sinon l'entrée en guerre de la Bulgarie contre la Serbie ; l'attaque austro-allemande contre la Serbie et l'inaction de la Grèce.

Dans les cercles politiques, on affirme que le gouvernement d'Athènes n'entend pas participer à la guerre, car le traité avec la Serbie ne serait pas applicable dans le cas actuel. On croit à Athènes que le *casus fœderis* visé dans l'accord avec la Serbie concernait seulement le cas où celle-ci serait attaquée par la Bulgarie et nullement le cas d'une guerre avec l'Autriche et l'Allemagne.

Les sophismes politiques peuvent naturellement servir à tout et la Grèce les emploie selon ses propres convenances.

Que va faire maintenant la Roumanie ? c'est un point encore obscur. Sur le qui-vive, elle attend le conseil des événements pour prendre des décisions définitives.

Le nouveau plan de l'Allemagne et de l'Autriche réussira-t-il ? Il devrait ne pas réussir si la Quadruple-Entente, usant d'une grande énergie, faisait un suprême effort pour arriver à Constantinople avant que la Turquie puisse être secourue. Il ne faut plus désormais perdre de temps si l'on veut faire front contre la nouvelle situation qui se prépare. Il faut agir rapidement, énergiquement pour éviter de plus grands maux.

Nouvelles Etrangères

Le gigantesque budget anglais

2 milliards 654 millions de nouveaux impôts

Durant de longues années, des siècles même, on gardera le souvenir du gaspillage fabuleux de richesses dont les contemporains de la guerre européenne sont témoins sans arriver à en apprécier l'étendue inouïe.

Hier, pendant que le chancelier de l'Echiquier alignait les colonnes de milliards devant le Parlement étonné et presque affolé, on avait l'impression, comme l'a déclaré à la fin de la séance un économiste député, de revivre un conte des mille et une nuits.

L'Angleterre aborde ces dépenses ruineuses dans des conditions bien plus favorables qu'aucun autre belligérant, non seulement parce que la richesse qu'elle a accumulée est énorme, mais encore parce que la relative modicité des taxes imposées jusqu'ici à ses contribuables, lui laisse une marge très étendue pour élargir son système d'impôt.

La première année financière de la guerre, clôturée le 31 mars écoulé, présentait un déficit de 8 milliards et 350 millions. Pour la nouvelle année, M. Lloyd George avait évalué provisoirement le chiffre des dépenses à 25 milliards et demi environ contre 6 milliards et demi de recettes, d'où un déficit pour les deux premières années de guerre, de 27 milliards de francs. Ces prévisions péchaient par trop d'optimisme, car l'expérience de ces derniers mois a prouvé que les dépenses totales jusqu'au 31 mars s'élèveront à 39 milliards environ, dont 19 milliards pour la marine et 11 milliards d'avances à l'étranger.

Le moment était donc arrivé de faire appel aux contribuables, le gouvernement anglais ne voulant pas imiter la funeste politique financière de l'Allemagne, qui rejette hypothétiquement sur le dos de l'ennemi et pratiquement sur celui des générations futures tout le poids immense de ses dépenses de guerre.

L'« Income Tax » (impôt sur le revenu) qui était maintenant de 6 fr. 60 pour cent francs de revenu et frappait seulement les rentes au-dessus de 4.000 francs sera augmenté de 40 p. cent, et, de plus, il frappera aussi les rentes comprises entre 3.250 et 4.000 francs. On crée en outre un impôt progressif qui commencera par 14 pour cent sur les rentes de 200.000 francs et montera jusqu'à 17.40 pour cent sur les rentes dépassant les deux millions et demi. Quelqu'un qui possède une rente de deux millions et demi devra de la sorte payer entre taxe et surtaxe le 34 pour cent du revenu, soit 850 mille francs.

Les impôts sur le thé, le café, le tabac, le cacao, les fruits secs sont augmentés de 50 pour cent. Un droit d'entrée de 33 ⅓ pour cent est établi sur les automobiles, motocyclettes, montres, pendules, instruments de musique, cristaux, venant de l'étranger. Les taxes postales internes seront augmentées. On augmentera aussi le prix des télégrammes.

Ces nouvelles mesures fiscales font prévoir une plus-value des recettes annuelles de 2 milliards 654 millions de fr.

A la fin de mars 1916, la situation sera la suivante : recettes totales, 8 milliards 625 millions ; dépenses, 39 milliards 750 millions ; déficit, 31 milliards 125 millions, en partie couvert par les emprunts ; la Dette nationale anglaise présentera donc le total imposant de 55 milliards 50 millions de francs.

Ainsi donc en une année et demie de guerre, la Grande Bretagne aura triplé sa dette publique et doublé ses impôts, mais sans entamer profondément ses propres ressources.

Ouragans et déluges aux Etats-Unis

Les 16 et 17 août, les côtes du golfe du Mexique ont été visitées par un de ces « hurricanes » qui ont déjà fait souvent parler d'eux, mais peut-être, en soi, le plus violent de tous. Les journaux des Etats-Unis joignent à leurs récits et à leurs statistiques des photographies qui achèvent la preuve de l'horreur de ces perturbations. C'est l'état du Texas qui a été le plus atteint. On connaît, dans ces parages, le grand port cotonnier de Galveston, qu'un précédent ouragan, en l'an 1900, avait ravagé et plongé dans le deuil, causant la mort de 6000 personnes. Après ce désastre, on avait élevé entre la ville et la mer un mur colossal, et c'est grâce à lui, bien qu'il ait été très entamé, notamment par une large brèche, que Galveston doit de n'avoir pas été aussi maltraité qu'en 1900. Du moins au point de vue des pertes en vies humaines, car la propriété a souffert davantage qu'alors ; les dégâts aux bâtiments et aux récoltes se chiffrent par quelque 125 millions de francs. Les pertes en vies humaines sont évaluées à environ 500 personnes, tant pour Galveston que pour d'autres localités du golfe. Le grand mur de défense de Galveston va être réparé immédiatement ; on a été émerveillé de la résistance des arches et des supports en *concrete* (béton armé).

Le 20 août, la ville de St-Louis recevait de son côté les averses les plus diluviennes dont le souvenir soit resté. Dans certains quartiers inondés, les gens n'ont pu regagner leur demeure qu'en bateau. On a signalé dix à vingt morts.

Les obsèques du Clairon Rolland.

On a fait, dimanche, en France, à l'héroïque et dernier survivant de Sidi-Brahin, de touchantes et belles funérailles. De nombreuses délégations, venues de tous les points du canton et les représentants des autorités civiles et militaires du chef-lieu du département assistaient à la levée du corps. Après la cérémonie religieuse, l'inhumation s'est faite dans le petit cimetière communal, et, sur la tombe de ce modeste et héroïque soldat, de vibrants et patriotiques discours ont été prononcés.

Le clairon Rolland était un chrétien à la foi robuste et agissante. Tous les matins, jusqu'à ces derniers temps, il venait entendre la messe ; il s'approchait fréquemment de la Sainte-Table, et dans l'église du village où il fut baptisé, on peut voir, dans un cadre, sa croix de la Légion d'honneur, avec cette touchante dédicace : « *Le chevalier Rolland à la reine des Victoires* ». — T.

Catastrophe dans une mine.

On mande de Londres au *Nieuwe Courant* que 300 mineurs sont enfermés, par suite d'un incendie dans une mine à Exhall. On a déjà retiré dix cadavres.

Terrible explosion à New-York.

Une explosion de dynamite, dans un nouveau passage souterrain a produit une excavation qui a englouti un tramway et de nombreux piétons. La police annonce qu'il y a sept morts et une cinquantaine de blessés grièvement.

(Havas).

Nouvelles Suisses

La bombe sur Courgenay

(Communiqué officiel)

Le 21, deux biplans allemands ont survolé le territoire de Porrentruy et fait l'objet du tir de nos postes militaires.

Le premier jeta une bombe entre Porrentruy et Courgenay, à environ 70 mètres de la ferme de Hermont. Par bonheur, personne ne fut blessé.

Le ministre de Suisse à Berlin a été chargé par le Conseil fédéral de protester auprès du gouvernement allemand contre cette violation de frontière et d'exiger la punition de l'aviateur.

Aussitôt qu'il eut connaissance de l'incident de Courgenay, le ministre d'Allemagne à Berne s'est rendu auprès du chef du département politique pour lui exprimer ses regrets et l'assurer qu'il aviserait immédiatement son gouvernement.

Contrôle de la presse.

Nous apprenons que les affirmations publiées par certains journaux au sujet de certaines décisions de la commission fédérale de contrôle de la presse ne correspondent pas à la réalité.

Ainsi, la brochure du professeur Bédier sur les crimes allemands n'a pas été exclue de la vente, mais seulement de l'exposition en public et de l'expédition postale en envois non fermés, cette décision ayant été également prise vis-à-vis des écrits de provenance allemande destinés à réfuter cette brochure.

En outre, le rapport de la commission belge d'enquête n'a fait l'objet d'aucune mesure. L'interdiction de mise en circulation a frappé une brochure allemande qui a ajouté à la traduction de ce rapport de graves accusations sous forme de paroles et d'images.

La saisie prononcée contre le numéro de septembre de la *Bibliothèque Universelle* émane du ministère public. Enfin, le *Bulletin de l'Agence française* a été, il y a quelque temps, exclu de l'envoi non fermé par poste, mais la commission de contrôle a pu lever cette interdiction.

La Région

Aigle.

La question du repos du dimanche vient de faire un nouveau progrès : à partir du 1er octobre les boucheries seront fermées le dimanche. La semaine, sauf le samedi, elles seront fermées à 8 heures du soir.

Château d'Œx.

Monté sur un sapin, M. Paul Morier-Rossier dirigeait au moyen d'une corde, la chute d'un autre sapin que l'on coupait dans la forêt de la Siernettaz, sur le Braye, au-dessus du Château d'Oex, lorsque la branche où il se trouvait se brisa. Précipité sur le sol d'une hauteur de 10 mètres, M. Morier a été transporté à son domicile avec une épaule démise et des lésions internes sur la gravité desquelles on ne peut encore se prononcer.

Nouvelles Locales

Chambres fédérales

Forces hydrauliques

Nouvelle intervention de M. Evéquoz

Il est probable que le débat sur les forces hydrauliques se terminera ces jours-ci.

La lutte a continué de plus en plus serrée entre les centralisateurs et les fédéralistes.

Si l'on examine de près le projet de loi, dit la *Revue*, on constate que chacune de ses dispositions correspond à des cas ou à des conflits qui ont fait passablement de bruit en leur temps. Des articles discutés l'un concernait les cours d'eau qui touchent à la frontière et rappelait un conflit survenu entre les chemins de fer fédéraux et le Valais ; l'autre règle les conditions de cette exportation des forces hydraulique à l'étranger, dont il a été souvent question à propos du Tessin ; le troisième prévoit la création par la Confédération de bassins d'accumulation artificiels et les cas dans lesquels un canton pourrait s'y opposer.

Inévitablement, ce sont les propositions de la Commission qui l'ont emporté.

Les Fédéralistes seront reconnaissants à M. Evéquoz qui a défendu avec courage et jusqu'au bout les droits des cantons.

La *Revue* de Lausanne lui rend elle-même cet hommage.

L'article 7 réserve au Conseil fédéral l'octroi des concessions intéressant les « sections de cours d'eau touchant à la frontière du pays ».

M. *Evéquoz* propose de reprendre le texte du Conseil des Etats : « sections de cours d'eau qui ne sont pas situés entièrement sur le territoire suisse ».

M. *Calonder*, chef du département de l'intérieur : Nous sommes d'accord sur le fond. Mais il s'agit de réserver certaines éventualités particulières à l'égard desquelles le texte de la commission nous donne de meilleures garanties. Il est entendu que tous les conflits de compétence qui pourront surgir à cette occasion entre la Confédération et les cantons, comme pour l'application de toutes les autres dispositions de la loi, seront tranchés par le Tribunal fédéral.

La proposition Evêquoz est écartée par 68 voix contre 43.

A l'article 9, M. *Evéquoz* propose de conférer la compétence visée dans cet article non pas au Conseil fédéral, mais au gouvernement cantonal sous réserve de recours au Conseil fédéral. Il veut reprendre le texte du Conseil des Etats, ainsi conçu :

« Si, malgré des offres d'utilisation équitables, et sans de justes motifs, le district, la commune, la corporation ou le riverain investi du droit de disposition s'abstient, pendant un temps prolongé, d'utiliser lui-même ou de faire utiliser par d'autres les forces d'un cours d'eau public, le gouvernement cantonal pourra, au nom de l'ayant-droit, accorder des droits d'utilisation.

» La décision peut être, dans les 60 jours, déférée au Conseil fédéral par voie de recours. »

M. *Maillefer* (Vaud) : C'est l'éternelle lutte entre la centralisation et le fédéralisme. On nous a dit que Zurich avait su s'entendre avec les Grisons pour l'utilisation des forces de l'Albula, Lausanne avec le Valais pour les forces du Rhône. C'est très heureux. Mais que serait-il arrivé si les cantons avaient refusé leur consentement? Le cas pourrait fort bien se produire. Il faut y parer. Dans ce but, nous devons donner la compétence nécessaire au Conseil fédéral. C'est pourquoi vous voterez le projet de la commission.

M. *Musy* (Fribourg) : Les arguments qu'on apporte contre les droits des cantons vont à fins contraires. L'attitude adoptée par les cantons, qui ont été si larges à l'égard de leurs voisins en leur vendant leurs forces disponibles, devrait les mettre à l'abri d'actes de méfiance et de tentatives de spoliation. N'oublions pas que le referendum peut être demandé contre la loi !

M. *Calonder,* conseiller fédéral : Faisons trêve à ces éternels reproches. Le texte de la commission tient suffisamment compte des droits des cantons.

Tous les amendements sont écartés, celui de M. Ming par 48 voix contre 16, celui de M. Haeberlin par 63 voix contre 26, celui de M. Evéquoz par 62 voix contre 47.

L'article 39 a donné lieu au dépôt d'un amendement de la part de M. Evéquoz, proposant de supprimer le 3e alinéa, qui déclare que « si le demandeur est astreint à des prestations qui entravent sérieusement l'utilisation des forces hydrauliques, le Conseil fédéral peut, après avoir entendu le canton, fixer le maximum des prestations qui peuvent lui être imposées ».

MM. *Maillefer* et *Vital* rapportent. Adopter l'amendement Evéquoz équivaudrait à défigurer la loi. Les concessions imposent souvent au concessionnaire des conditions très lourdes, ce qui peut engager le preneur à renoncer à utiliser la force hydraulique. Il appartient au Conseil fédéral d'intervenir pour écarter cette éventualité.

(La séance a été levée. Hier vendredi, suite de la discussion. Le président a exprimé l'espoir que les débats seront terminés le soir.

Interpellations

Les deux interpellations ci-après ont été déposées par le groupe socialiste :

I

Les soussignés demandent à interpeller le Conseil fédéral sur les questions ci-après :

1. Le Conseil fédéral approuve-t-il la censure préventive instituée par la circulaire du 18 septembre 1915 du bureau de la presse de l'état-major de l'armée « sur les incidents qui peuvent se produire dans le rayon de l'occupation des frontières ? »

2. Ne pense-t-il pas qu'il y a lieu de reviser la définition superficielle des nouvelles et communications qui sont soumises à la censure préalable aux termes de la dite circulaire, définition qui ne peut manquer de donner lieu à des malentendus et à des interprétations arbitraires ?

3. Est-il disposé à s'employer auprès du chef de l'armée pour faire cesser au plus tôt la situation intenable qui, depuis le 18 septembre, livre la presse à l'arbitraire bureaucratique.

II

Les soussignés demandent à interpeller le Conseil fédéral sur les questions ci-après :

1. Le Conseil fédéral approuve-t-il que des membres de l'Assemblée fédérale et de parlements cantonaux se voient refuser par leurs supérieurs militaires, sans motif impérieux, un congé pour prendre part aux délibérations parlementaires et pour remplir le mandat qu'ils tiennent du peuple ?

2. Se propose-t-il de faire des démarches auprès des autorités militaires pour que les intéressés puissent obtenir à l'avenir le congé nécessaire à l'exécution de leurs devoirs parlementaires ?

Conseil des Etats

Au Conseil des Etats, dans la séance de jeudi matin, on a abordé la discussion sur l'arrêté d'exécution du nouvel article constitutionnel relatif à l'impôt de guerre.

Le rapporteur, M. Isler (Argovie) a rendu hommage au peuple suisse pour son vote du 6 juin, qui nous a remplis de confiance dans l'avenir du pays. Il s'agit maintenant de mettre à exécution les dispositions constitutionnelles votées par le peuple avec tant d'ensemble et d'esprit de sacrifice.

Les trois premiers chapitres ont été adoptés.

Les propositions de la commission sur le projet relatif à l'impôt de guerre sont presque toutes adoptées, après une discussion au cours de laquelle M. Motta, président de la Confédération, a donné des explications concernant la procédure à suivre.

Nominations postales.

M. Petter, buraliste postal à Lavey-Village, a été appelé, dit la *Feuille d'Avis,* à remplir les mêmes fonctions à La Sallaz sur Lausanne. Il est remplacé par Mlle Cottet, dépositaire à Lavey-les-Bains. A celle-ci a succédé Mme Aimée Cheseaux-Echenard, de et à Lavey-Village.

Bouveret.

On n'a pu encore établir l'identité d'un cadavre trouvé ces derniers jours par un pêcheur du Bouveret, en aval de la Bataillère, sur territoire vaudois. Ce corps paraissait avoir séjourné 4 mois dans l'eau. La peau avait disparu en grande partie, le cuir chevelu, les paupières et le nez n'existaient plus, la calotte osseuse dénudée, taille 1 m. 65. On n'a pu établir l'âge. En fait de vêtement il n'existait qu'un reste de pantalon en cotonne gris-noir.

Semences sélectionnées.

Exposition de semences sélectionnées, à Lausanne, les mercredi 29 septembre et samedi 2 octobre, dès 9 h. du matin, à la Grenette. — L'Association suisse des Sélectionneurs organise pour cette date une présentation de semences améliorées, offrant les meilleures garanties pour la valeur culturale, pureté et faculté germinative.

Le Bureau prendra note des demandes d'achat. (Voir aux annonces).

† M. Candide Rey

Aujourd'hui, ont eu lieu, à Sierre, les obsèques de M. Candide Rey, fils de M. l'ancien conseiller d'Etat François Rey, et père de M. le chanoine Rey, hier encore curé de Sion.

Une longue maladie, supportée avec un courage rare, nous préparait à cette mort. Néanmoins, elle a produit une grande peine, dans tous les milieux, dès qu'elle a été connue.

M. Rey ne comptait que des amis.

Commerçant avisé, le Valais lui doit en grande partie le lancement et la diffusion de ses vins et de ses produits agricoles. Homme de bien, dans toute l'acception du terme, il s'occupait d'une manière active de toutes les œuvres de charité, et l'on peut dire qu'aucune misère ne le trouva insensible.

Que d'aumônes ignorées, que d'infortunes soutenues ! Il s'associait même très étroitement aux œuvres de son fils dans la paroisse de Sion.

M. Rey nous a quittés à l'âge de 74 ans. Sa vie d'édification et de sainteté lui assure dans les Cieux une bonne place. A sa famille, éplorée mais résignée, l'hommage de nos condoléances.

Le trust d'importation.

Dans une séance extraordinaire tenue mercredi après-midi, le Conseil fédéral a discuté et approuvé la proposition du Département politique concernant le trust d'importation.

Les prix du vin.

Récolte des sociétés de Saint-Léonard : prix moyen 28 francs la brantée de 45 litres, soit 62,2 c. le litre de vendange (raisins foulés). A Lens, une récolte de mi-côte s'est vendue à 58,2 c. le litre.

La ligne de la Furka.

L'infrastructure est terminée sur le tronçon Andermatt-Realp de la ligne de la Furka. Les travaux sur le reste du tronçon non encore ouvert à l'exploitation (Gletsch Dissentis) étant fort avancés et les travaux du tunnel de la Furka pouvant se poursuivre en hiver, il est probable que la ligne pourra être ouverte à l'exploitation sur tout son parcours, soit de Brigue à Dissentis, pour l'été prochain.

Monthey.

M. Robert Capitain, élevé à Monthey, employé au bureau de la verrerie, soldat au 156e de ligne, a été tué d'une balle au front dans les tranchées de Beau-Séjour, en Champagne.

Bagnes.

La police de Montreux a remis à la préfecture de Vevey un ressortissant de Bagnes, qui se faisait passer pour Belge mutilé par les Allemands à Malines, déclarait que sa femme et ses enfants lui avaient été enlevés et probablement fusillés, et qui montrait une fausse lettre de recommandation du cardinal Mercier.

Brigue.

L'Italien, habitant Brigue, arrêté le 5 à Iselle par des agents italiens de Domodossola parce qu'il faisait la contrebande de l'or, vient d'être condamné à onze mois de prison, 50 fr. d'amende et à la confiscation de l'or dont il était porteur, soit 2.300 francs.

Expédition de vins moûts du 10 au 23 septembre 1915

	Fûts	*Litres*
Salquenen	3	750
Sierre	23	10553
St-Léonard	18	9629
Ardon	108	63786
Riddes	177	326736
Martigny	101	82488
	430	493942

Degré moyen 70-82.

La seule boisson de café qui possède une valeur nutritive est le **Café de Malt Kneipp de Kathreiner,** parce que les éléments nutritifs renfermés dans le grain sont mis en valeur par le maltage. Des céréales simplement torréfiées, telles qu'on en rencontre beaucoup dans le commerce, quelquefois en grains, mais le plus souvent déjà moulues, ne possèdent absolument aucune valeur nutritive.

Le **Café de Malt de Kathreiner** convient à tous les estomacs. 875.

LOTERIES

Il y a loterie et loterie, c'est-à-dire qu'il y a des loteries comportant de gros lots de six chiffres qui ordinairement ne sortent jamais et qui ne servent qu'à éblouir le public. De ces loteries, qui du reste, nous étaient annoncées ordinairement d'Outre-Rhin, méfiez-vous. D'habitude, ce ne sont que des entreprises dont le profit est empoché par quelques spéculateurs.

Par contre, nous ne pouvons que recommander nos loteries nationales, et tout particulièrement celles qui poursuivent un but philanthropique. C'est le cas pour la loterie en faveur de la **Caisse d'Invalidité des chefs d'équipes des Chemins de fer fédéraux,** qui mérite l'attention de nos lecteurs, aussi bien au point de vue de son but de prévoyance sociale qu'à celui de son plan de tirage et des facilités accordées aux acheteurs de billets, sous forme de nombreux billets gratuits. 30869.

NÉVRALGIE - MIGRAINE - MAUX DE TÊTE
KEFOL REMÈDE SOUVERAIN **KEFOL**
Boîte (10 paquets) fr. 1.50 - Toutes Pharmacies

Changements d'adresses

Nous rappelons à nos abonnés qu'aucune demande de changement d'adresse n'est prise en considération si elle n'est accompagnée de vingt centimes en timbres. Il est absolument nécessaire de rappeler l'ancienne adresse.

ABONNEMENTS MILITAIRES

Pour se procurer un abonnement de trois mois au « Nouvelliste », il suffit de nous faire parvenir fr. 1.50 par mandat poste. Avec « Bulletin officiel », 0.50 en plus.

Avis important

Afin d'éviter tous malentendus, erreurs ou retards, nous prions nos lecteurs de prendre bonne note que le «NOUVELLISTE» et l'« ŒUVRE ST-AUGUSTIN » ont deux administrations absolument distinctes. Par conséquent tout envoi postal relatif au journal le « NOUVELLISTE » doit porter l'adresse suivante :

BUREAU du NOUVELLISTE,
à St-MAURICE.

Ne jamais mettre : Imprimerie du Nouvelliste.

Bulletin officiel. — Nos abonnés qui ne le recevraient pas régulièrement ou le recevraient incomplet sont priés d'adresser leurs réclamations directement à l'« Administration du Nouvelliste », à St-Maurice.

École ménagère normale
Fribourg

Etablissement placé sous le contrôle des autorités publiques et subventionné par la Confédération.

Enseignement théorique et pratique de toutes les branches de l'économie domestique.

Section pour la formation des institutrices d'écoles ménagères. — Cours de 11 mois. — Formation technique et pédagogique. — Cours d'application. — Examens dirigés par jury officiel qui délivre les diplômes de capacité pour l'enseignement ménager. — Internat.

Section des jeunes ménagères. — Cours de six mois embrassant toutes les parties de la tenue d'un ménage.

Ouverture le 1er **Octobre.** — Le nombre des places réservées aux élèves de la première section est limité.

S'adresser à la **Directrice de l'Ecole ménagère normale,** *rue de Morat,* **à Fribourg,** ou à la **Direction de l'Instruction publique, à Fribourg.**

Le Pensionnat du Père Girard
dirigé par les Pères Cordeliers
2me Internat du Collège cantonal Saint-Michel
FRIBOURG (Suisse)
admet les étudiants du Lycée, des deux gymnases, de l'Ecole supérieure de commerce et du cours préparatoire.
Prospectus gratis par le PÈRE DIRECTEUR.

Poussines

Poussines communes 1,85 et 2 frs. — Padoues noires 1.95 et 2 frs15.
Nous échangeons contre des poussines ou achetons les vieilles poules grasses au prix de 2 frs le kg. du poids vif. *Parc Avicole, Sion.* 748

Lampes de poche, Batteries,
BRIQUETS,
en tous genres,
Lampes ménagères
à acétylène
(à suspension, de table et à main) durable, belle lumière, maniement facile et bon marché. Sur demande, prix spéciaux pur revendeurs. 820
Adolphe Bühler,
Willisau.

Le Nouvelliste Valaisan, 5 cts le Numéro.

Horlogerie H. Moret
Martigny

Grand choix de montres, pendules et réveils en tous genres. Bijouterie, or, argent et doublé.
Alliance - Argenterie - Lunetterie
Pas de hausse de prix malgré la guerre

Le Dr Eug. de Werra
MÉDECIN-CHIRURGIEN
ouvrira son cabinet de consultations
à St-Maurice
maison de Quartéry, le 6 Octobre.
Consultations tous les matins de 9 à 11 h, le dimanche excepté.

On demande à acheter
plusieurs milliers de kg.
racines séchées de
colchiques d'automne, belladone
et feuilles de belladone, herbes d'ive
par quantités de 50 kg.
WINKLER & Cie, Russikon (Zurich)

Favorisez votre journal par vos annonces

Offres & demandes DE PLACES
On demande de suite pour un petit ménage
une fille
connaissant la cuisine et tout les travaux d'intérieur.
Adresser offres Case postale 17405 Martigny-Ville.

Pierristes
On demande des ouvriers tourneurs et grandisseurs ainsi que des apprentis avec petite rétribution par mois suivant capacité. Pour adresse. A. MICHOUD pierres fines, Corcelles sur Concise (Vaud). 876

Vacher
cherche place. Entrée à convenir. S'adresser : *M. D. R. poste restante, Sierre.*

A vendre
un bon chien blaireau
S'adr. à M. Dionis PLANCHAMP, à Vionnaz.

A VENDRE
DIX-SEPT RUCHES
bien peuplées.
S'adresser à Solleroz Jules, Erde-Conthey.

Les blouses d'hiver
pour **DAMES** sont arrivées
HOIRIE MAURICE LUISIER, St-MAURICE

Jos. GIROD, Monthey,
Articles d'hiver :
Bas, chaussettes ; caleçons ; maillots ; sous vêtements, en coton et en laine ; gilets de chasse ; molletières ; guêtres ; draps pour vêtement.
Chapeaux de feutre, fins et ordinaires ; casquettes ; gants de peau, de laine, de coton.
Jaquettes drap pour fillettes, jaquettes tricotées pour dames. — Parapluies. etc.
ARTICLES POUR BÉBÉS :
Robes baptême ; chemises, langes brassières, bonnets, capots, pélerines ; bas, chaussons ; souliers.
Complets pour enfants, jeunes gens et pour hommes.
Articles pour bureaux et pour écoles. — Vaisselle.
COURONNES MORTUAIRES
Vases de cave et Futailles
de toutes dimensions à vendre à prix avantageux.
S'adresser à B. FRIEDERICH, Maître-tonnelier, MORGES.

Escargots Je suis acheteur de toutes quantités à un prix avantageux. Offrir de suite à H. GIROUD, à Charrat.

Collège Ste-Marie
Martigny
Rentrée des Externes : Vendredi 1er Octobre 1915, à 8 heures du matin.
Rentrée des Pensionnaires : Mercredi 29 Septembre. 866

Institut de la Sainte Famille
Loèche
Ouverture des cours :
Français, allemand et ménager
le 7 Octobre 828

On achète
MARCS SECS
après distillation.
Adresser offres à Charles COTTET, Monthey.

On cherche à emprunter
6000 fr.
au 5 ½ % sur maison neuve, en 1re hypothèque.
Prendre l'adresse au bureau du Nouvelliste.

Imprimerie St-Augustin
St-Maurice,
Impressions en tous genres

Poussines
A vendre belles poussines de race italienne, la meilleure pondeuse universelle. Expédition par poste et par chemin de fer contre remboursement :

Les ordinaires	1 fr. 80
Belles choisies	2 fr. —
Padoue noires extra	2 fr. 20

S'adresser à Perron Augustin, Martigny-Gare.

Vases de cave
Pour cessation de commerce, à vendre quelques vases de cave ovales et ronds, en parfait état, d'une contenance de 1700 à 3700 litres.
S'adr. à Ed. MEISTER, Bex.

Les machines à coudre
PFAFF
et
HELVETIA
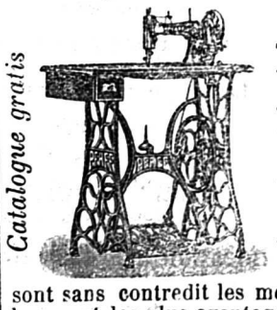
Catalogue gratis *à main et à pied*
sont sans contredit les meilleures et les plus avantageuses. 851
Grand dépôt chez *H. Moret, horloger, Martigny-Ville.*
10 % au comptant.

Pianos & Harmoniums
Vente, échange, location, accords, réparations. *Violons, Mandolines, Accordéons, Tambours.* 819
H. Hallenbarter, Sion.

Scierie à vendre
On offre à vendre **une scie à cadre,** avec son chariot et ses transmissions. Excellente occasion. Conditions avantageuses. S'adres. **Société des Eaux, Champéry.**

Grande Teinturerie O. Thiel - Neuchâtel

Lavage chimique. Dégraissage et nettoyage à sec des costumes les plus compliqués et vêtements en tous genres, etc.

Ettoffes pour meubles, tapis de salon, rideaux, couvertures, gants, plumes et fourrures, etc. — Spécialité de teinture à l'échantillon, de tulles, dentelles et soies en tous genres

********** **Teintures en tous genres.** —o— **Etablissement de premier ordre en Suisse** **********

Pour prospectus et renseignements, s'adresser au Bureau de l'Usine. Faubourg du Lac, 17 Neuchâtel. Les envois par la poste sont exécutés soigneusement. TÉLÉPHONE 751

Dépôt pour Martigny et environs : M. Girard-Rard, Négociant. — *Se recommande* : **O. Thiel.** 372

AVIS

A l'occasion de la foire du 27 Septembre Mme Vve Etienne Farquet, à Martigny-Ville, vendra à très bas prix le solde de son

mobilier de magasin

consistant en banque à tiroirs, bombonnes, zinc, et balance

Occasion pour négociant des villages

Une belle série de boîtes en bois

Chaussures modernes S. A.

successeurs de Grandmousin frères

MARTIGNY-VILLE

Grand stock en chaussures fines et ordinaires à des *prix très avantageux* et dernières nouveautés.

A l'occasion de la foire un grand nombre de chaussures seront cédées en dessous du prix d'achat.

Bott. à boutons p. dames, chevreau, bouts vernis forme française, No 37, 40 à 42, au lieu de Fr. 22.— *Fr. 12.50.*
Bott. à boutons pour dames, box calf, bts vernis No 41/42 au lieu de Fr. 16.50, *Fr. 12.50.*
Bott. à boutons pour dames, box calf, forme américaine, No 38/39 au lieu de Fr. 15.50, *Fr. 13.—*
Bott. à lac. p. dames, box calf, No 36 au lieu de Fr. 18 50 *Fr. 13.*
Bott. à boutons chevreau et box calf, jaune No 37 à 40, au lieu de Fr. 18.50, *Fr. 15.—*
Bott. pour hommes, box calf, No 43, 45 à 47 au lieu de Fr. 19.50, *Fr. 16.50.*
Soul. de travail p. hommes, ferrage fort et léger, *Fr. 13.—*
Réparations promptes & soignées. Semelles. Formes pour pieds plats.

Je paye 4.50 le kg. la

laine de moutons

du Valais, proprement lavée. Envoi franco. Le montant suit par mandat immédiatement au reçu de l'envoi. 853

Fabrique de draps A. SCHILD, BERNE

Exposition DE SEMENCES SÉLECTIONNÉES

à la Grenette de Lausanne

les 29 Septembre et 2 Octobre

Prix fixés : Froment sélectionné frs 45. les 100 kgs non logé.
Seigle » 42. » » »
Orge d'hiver » 42. » » »
Avoine » —. » » »

Le Bureau inscrira les commandes. 865

AVIS AU PUBLIC

Les bureaux de la Caisse hypothécaire & d'épargne du Canton du Valais à Sion, sont transférés dès aujourd'hui dans la nouvelle construction élevée rue de la Dent Blanche et rue des Vergers.

Appartements à louer dans le même immeuble. S'adresser à la Direction de l'Etablissement.

Banque de Brigue

BRIGUE

Capital-Actions Fr. 1.000.000

entièrement versé

Réserves Frs 340.000.

Compte de chèques postaux : II. 453.

La Banque accepte des dépôts :

en comptes-courants à **3 ½-4 %** ;
aux carnets d'épargne à **4 %** ;
contre obligations à **4 ½ %** en coupures de Fr. **500** et de Fr. **1.000.** 342

Location de cassettes dans la chambre forte.

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur: **Monsieur Jules Morand,** avocat à Martigny.

Pour les vendanges

Viande de première qualité

Bouilli de fr. **0, 90** à fr. **1. 20** la livre.
Rôti » **1.—** » **1. 40** »
Bœuf salé » **0. 80** » **1. 40** »

Quartiers entiers :

Devant, de 60 à 90 kg., fr. **0 80** à fr. **1.** — la livre.
Derrière, de 70 à 100 » » **1.—** » **1. 20** »

Les quartiers peuvent être détaillés.

Expéditions soignées franco par 50 kg. et au-dessus.

Prière de bien indiquer le prix de la marchandise désirée. — Ces prix, exceptionnellement bas malgré la cherté du bétail, ne seront pratiqués que **pendant la période des vendanges.**

Occasion unique pour mettre de la viande au sel et faire une provision pour l'hiver.

Ecrire ou téléphoner au No **31.20** :

Boucherie Henri Huser, Gare du Flon, **Lausanne.**

Cognac ferrugineux Golliez

Excellent fortifiant pour combattre l'anémie, les pâles couleurs, la faiblesse, le manque d'appétit, etc.
En flacons de frs 3.50.

Sirop de Brou de Noix Golliez

Excellent dépuratif, employé avec succès p. combattre les impuretés du sang, les boutons, les dartres, etc.
En flacons de frs 3.— et frs 5.50.

Alcool de menthe et camomilles Golliez

Infaillible contre les indigestions, les maux de tête, les maux d'estomac et les étourdissements.
= Boisson hygiénique et digestive, appréciée des militaires et touristes. =
En flacons de fr 1.— et frs 2.—
En vente dans toutes les pharmacies et à la Pharmacie Golliez à Morat.
Exigez toujours le nom de „GOLLIEZ" et la marque des „deux palmiers".

ECOLES NORMALES

Ouverture des Collèges

Pour les trousseaux des élèves adressez-vous en confiance à la

Maison Emile Géroudet

à Sion

toujours bien assortie, en chemises, chapeaux, cravates, lingerie, couvertures, plumes, et duvets.

Vêtements confectionnés

Draperies pour habillements

Uniformes de collégiens

en drap militaire de première qualité, faits exclusivement sur mesure.

Casquettes ordonnance visière cuir

Fournisseur de l'arsenal et de la gendarmerie.

TOLES PLOMBEES ET GALVANISEES

TOLES ONDULEES POUR TOITURES

31

CHAUSSURES

Dupuis frères & Cie

Modern SHŒ C° S. A. succes.

Martigny-Ville

A l'occasion de la foire, n'oubliez pas de visiter notre magasin qui offre un choix immense en chaussures, fines et ordinaires à des prix très avantageux.

Souliers de travail ferrage fort & léger.
Souliers de montagne imperméables.
Socques en tout genre.
Bois de socques. Articles d'hiver.

Réparations promptes et soignées. Semelles hygiéniques.

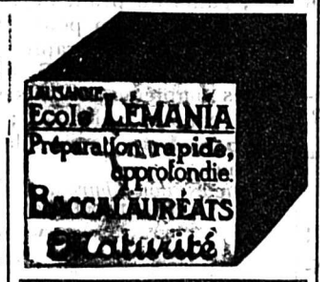

Fromage d'Emmenthal

fin et gras, à fr. **2.20** et **2.30** le kg., dès 5 kgs. *Bon fromage maigre,* tendre à 1.30 et 1.40 le kg., dès 10 kgs. — Envoi contre remboursement.

Ch. Eicher, Oberdiessbach. 694

Bureau Placement

ASTERS, LEYSIN demande nombreuses filles de cuisine, bonnes à tout faire, etc.

On loge à l'agence les domestiques en attendant une place

Escargots

Je suis acheteur d'escargots bouchés au prix de 80 et 90 ct. le kg.

ROSERENS Henri, Bazar, Orsières.

Tirage définitif 30 septembre

Loterie

pour la Caisse d'Invalidité des Chefs d'Equipes des C. F. F.

7184 lots gagnants de total franc :

10 0000
1 à 20.000
1 à 10.000
1 à 5.000
1 à 2.000
5 à 1.000 - 10 à 500

etc. **en espèces**

Fr. 1.— le billet

Offre exceptionnelle

aux lecteurs du *Nouvelliste.*

Pour fr. 10.— **12** billets
» » 15.— **18** »
» » 25.— **30** »
» » 50.— **65** »
jusqu'à épuisement du stock seulement.

Faites vos commandes au plus vite au dépôt général :
Mme B. Peyer, Rue Mce de Staël 3, **Genève.** (Chemins des Petits Délices.)

LOTS

à Fr. 1.— de la loterie en faveur du **Théâtre National** pour les représentations **Guillaume Tell** à Altdorf offrent des **grandes chances de gagner**

Tirage irrévocable et sans renvoi possible le **29 novembre 1915**

20,000 lots gagnants en **espèces Fr. 50,000, 20,000, 5000, 1000** etc. Celui qui achète une **série entière** de 25 billets **est sûr de gagner.** Sur 15 billets 1 billet gratis, sur 25 billets 2. **Hâtez-vous et adressez** votre commande contre remboursement de suite à **l'Office central** de la loterie à **Berne** Passage de Werdt No 70. 741

100 francs

BICYCLETTE TOURISTE moderne et solide, 12 mois garant. avec pneus, garde boue, frein, sacoche et outils, f. **100.** Avec roue libre et 2 freins frs **115.**— avec pneus 12 mois garantie, **125.**— Envel. garantie, forte **8.50** Chambre à air garantie, **5.50.** Bicycl. d'oc. à très bas prix. 198 **Catalogue gratis**

Louis ISCHY, fabric. Payerne

Bicyclette Anglaise avec roue libre, 2 freins, **145 frs.**

Le Docteur L. Steiner

médecin - oculiste

ancien assistant du PROFESSEUR MARC DUFOUR, à Lausanne, *à ouvert son cabinet de consultations*

A VEVEY

Quai de la Veveyse 7. — Téléphone 779.

Consultations de 2 à 3 h. Consultations gratuites pour indigents, le matin à 11 h.

Tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche.

Avis aux Parents

Collège catholique

près St-Michel - Zoug

Ecole secondaire, progymnase, cours commercial, école normale, cours préparatoire pour Français et Italiens. Situation magnifique et salubre. Installations modernes. Rentrée le 6 octobre. Programme gratis. *La Direction.*

Malgré le manque général de chaussures notre grand magasin est complètement assorti en tout genre. Demandez notre catalogue ! 196

Rod. Hirt & fils
Lenzbourg.

MÉLANIE PIGNAT, SION, Rue de Lausanne

— COURONNES MORTUAIRES —

Etude d'avocats et de notaires

R. Evéquoz, E. Dallèves & M. de Torrenté, Sion

A partir du 1er Octobre 1915, les bureaux seront transférés maison Dallèves, dans les locaux occupés jusqu'à présent par la Caisse hypothécaire.

Les maladies de la Femme

L'Age Critique **désigne dans la** vie de la Femme une **période périlleuse** et pénible, et il en est peu qui traverse le cap de la Quarantaine sans aucun accident.

L'Age Critique est une transformation **qui se prépare de longtemps.**

La femme **ne veut pas y penser** et croit toujours que les choses s'arrangeront; mais bientôt la perturbation se produit par petits coups **successifs.** Ce sont **les souffrances** vagues, les bouffées de chaleur, les douleurs de reins, les vertiges; la menstruation devient irrégulière, insuffisante ou trop abondante, puis surviennent: **Métrite, Fibrôme,** Polypes, Ovarite, Maux d'Estomac, Migraines, Névralgies, Varices, Phlébites, Hémorroïdes.

Pour supprimer les uns et éviter les autres, il faut aider le sang à se bien placer, et le seul remède naturel, capable d'aider la Femme à franchir ce passage difficile, c'est sans contredit la **Jouvence de l'Abbé Soury**

La JOUVENCE rétablit naturellement la circulation sanguine, purifie le sang, assure le bon fonctionnement du système nerveux et musculaire. Elle est absolument indispensable pour aider la nature à sortir de l'impasse difficile de la **Menopause.**

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se trouve dans toutes les pharmacies: **3 fr. 50** la boîte; **4 fr. 10** franco gare. Les trois boîtes **10 fr. 50** franco gare contre mandat-poste adressé Pharmacie **Mag. DUMONTIER, à Rouen.**

(Notice contenant renseignements, gratis) 671